

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Commune de
GY-L'EVEQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

03

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

approbation

Préambule

Le P.L.U. peut être accompagné d'orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

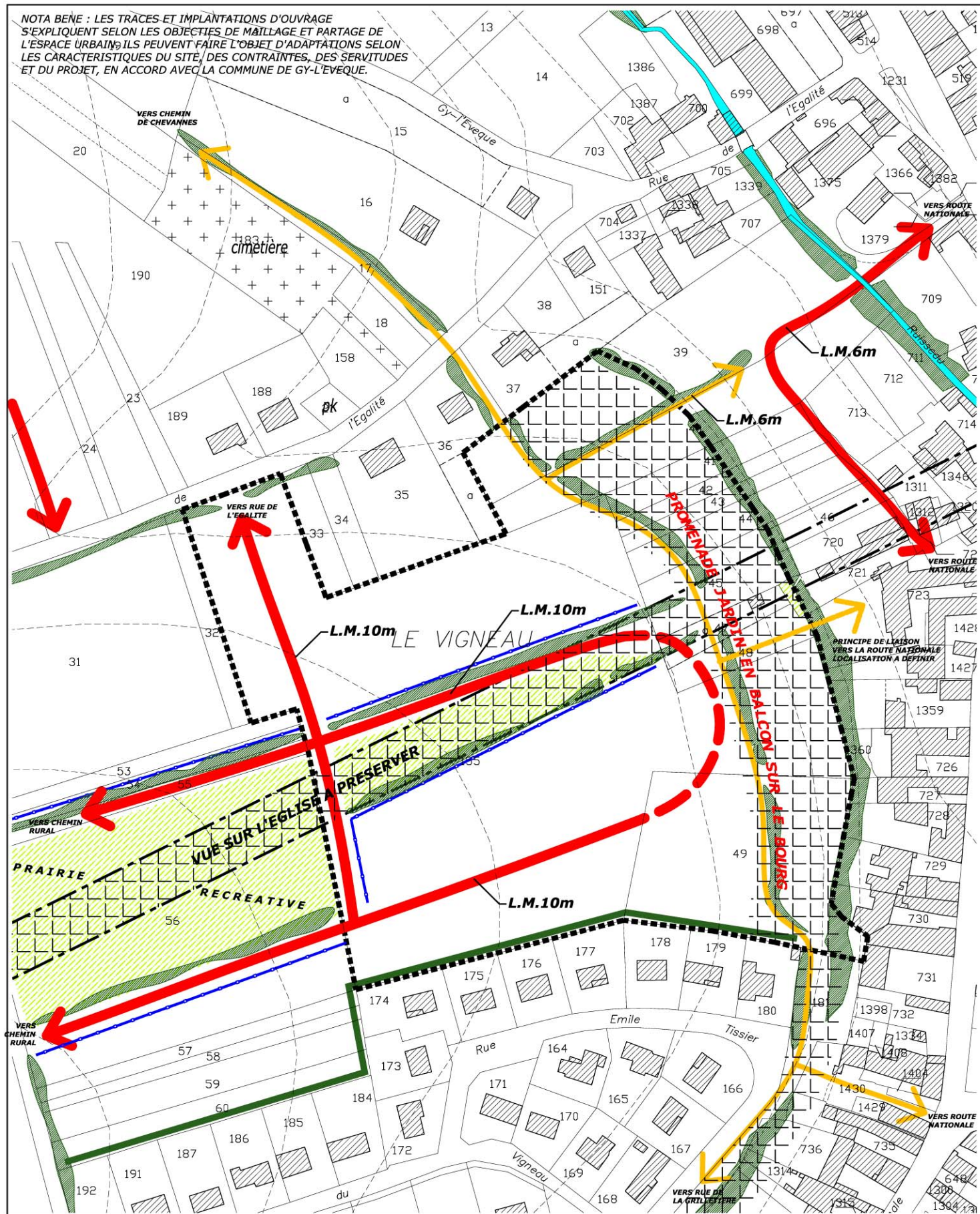
Ces orientations, facultatives, peuvent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Les opérations d'aménagement ou de construction décidées sur ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles devront les respecter « dans l'esprit » et non « au pied de la lettre ». Les orientations d'aménagement sont une pièce distincte des autres éléments constitutifs du P.L.U.

Le présent dossier présente ces orientations d'aménagement sous la forme de propositions d'aménagement des secteurs suivants :

- le plateau Ouest : zone d'urbanisation 1AU
- entrée Sud

NOTA BENE : LES TRACES ET IMPLANTATIONS D'OUVRAGE S'EXPLIQUENT SELON LES OBJECTIFS DE MAILLAGE ET PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN, ILS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'ADAPTATIONS SELON LES CARACTERISTIQUES DU SITE, DES CONTRAINTES, DES SERVITUDES ET DU PROJET, EN ACCORD AVEC LA COMMUNE DE GY-L'EVEQUE.



Commune de GY L'EVEQUE

Plan local d'urbanisme

août 2008

David BORGABELLO
Architecte D.P.L.G., urbaniste





Nord



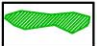



Echelle : 1/2000^e

0 50 100 200 m.

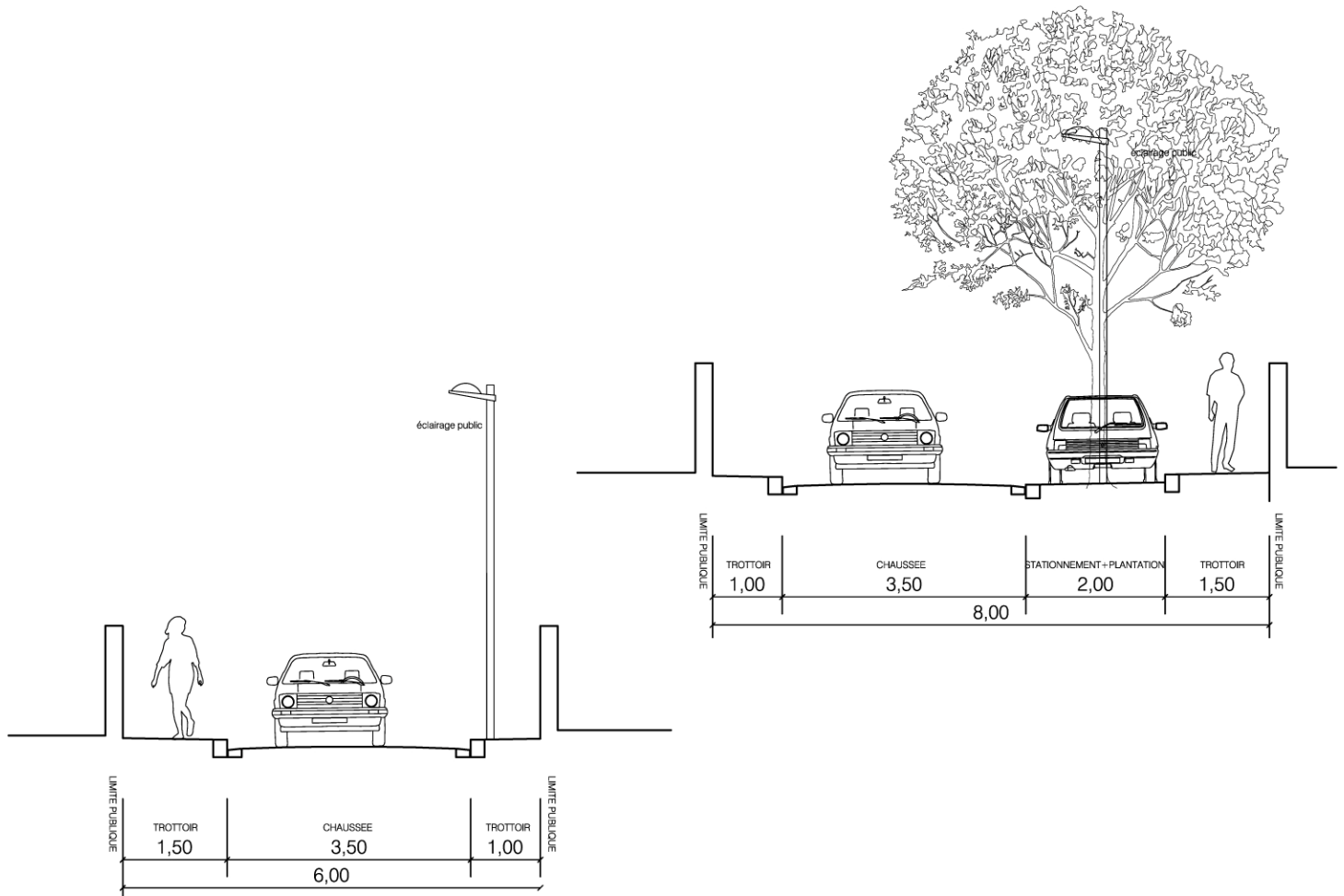
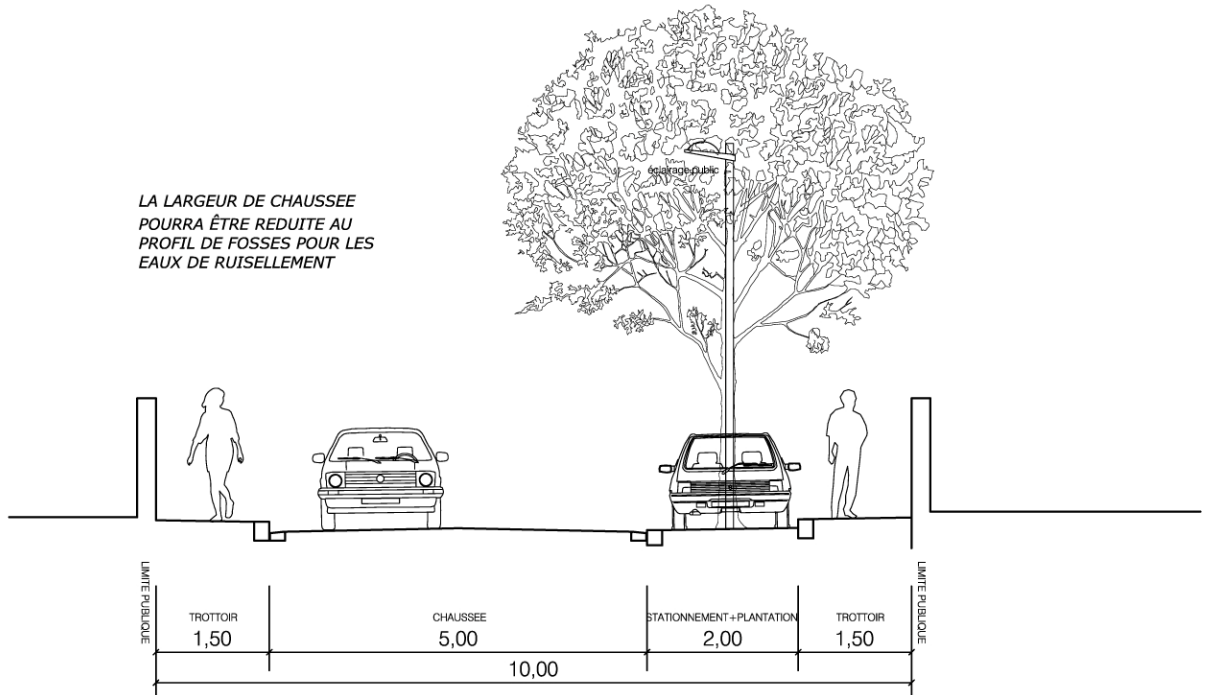
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : LE PLATEAU OUEST

-  EMPRISE DU OU DES SECTEURS CONCERNES PAR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
-  VOIE MIXTE A CREER OUVERTE AU PUBLIC (TRACE DE PRINCIPE)
-  CHEMINEMENT PIETON OUVERT AU PUBLIC (TRACE DE PRINCIPE)
-  HAIE VEGETALE DE MELANGE A CREER

L.M. = LARGEUR MINIMUM DE L'EMPRISE

-  PLANTATION A CONSERVER OU A CREER (EMPRISE DE PRINCIPE)
-  ESPACE VEGETALISE A CREER OUVERT AU PUBLIC (EMPRISE DE PRINCIPE)
-  ZONE INCONSTRUCTIBLE (sauf équipements et infrastructures)
-  CLOTURES SPECIFIQUES

LA LARGEUR DE CHAUSSEE
POURRA ÊTRE REDUITE AU
PROFIL DE FOSSES POUR LES
EAUX DE RUISSELLEMENT



Commune de GY L'EVEQUE

Plan local d'urbanisme

octobre 2008

David BORGABELLO
Architecte D.P.L.G., urbaniste

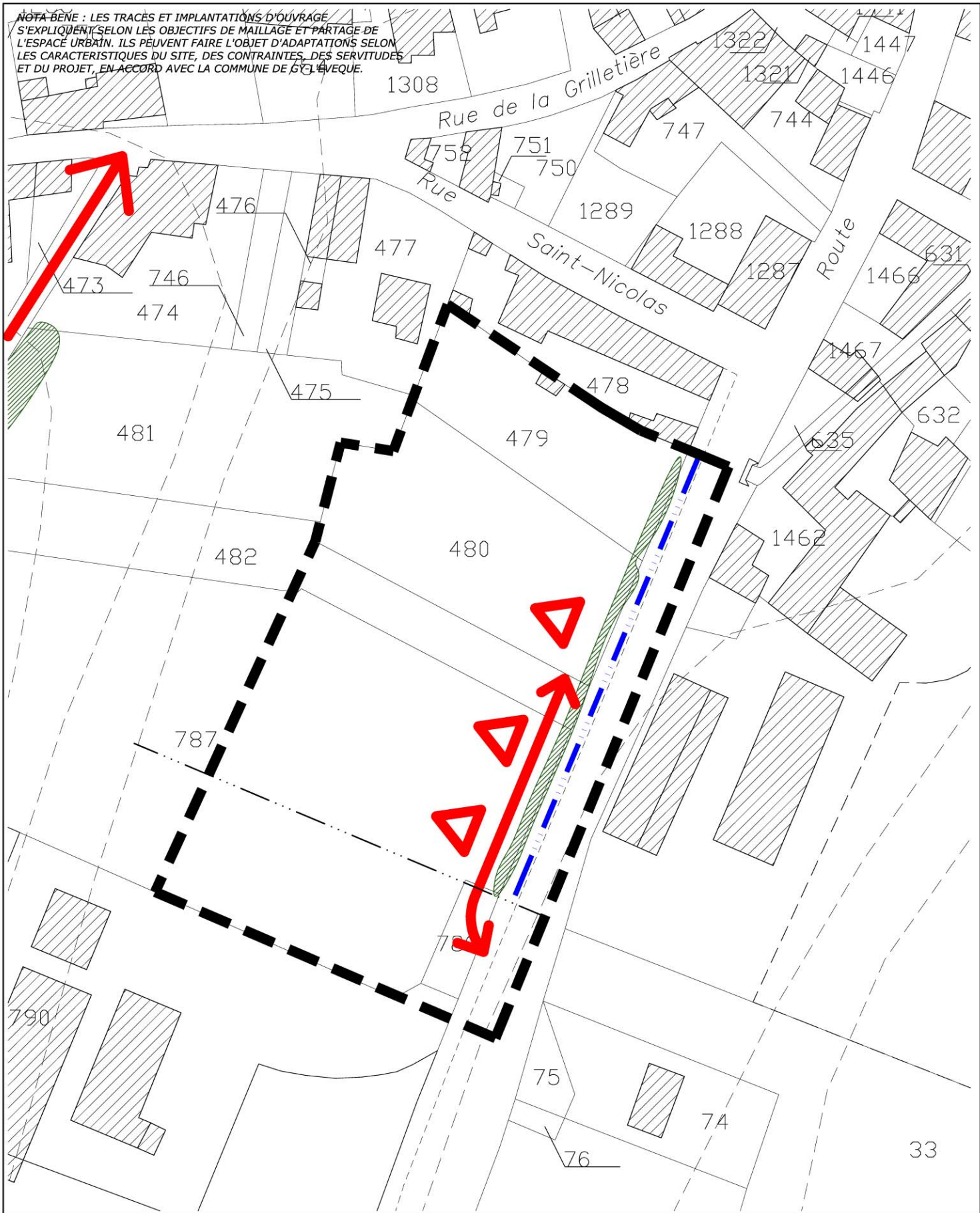
Echelle : 1/100°

0 0,5 1m. 2 m.

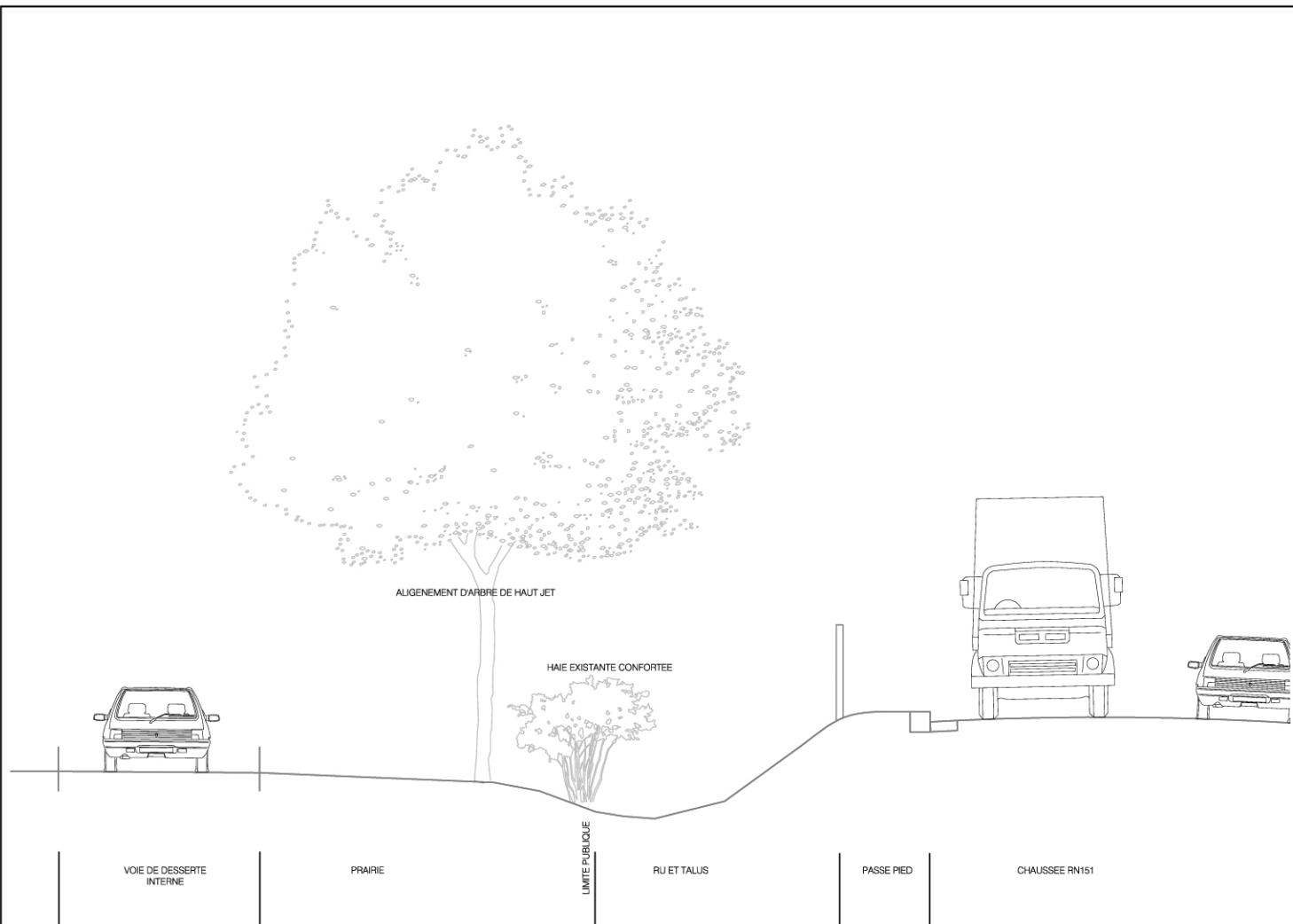
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : LE PLATEAU OUEST

PROFILS TYPE DES VOIES MIXTES

NOTA BENE : LES TRACÉS ET IMPLANTATIONS D'OUVRAGE S'EXPLIQUENT SELON LES OBJECTIFS DE MAILLAGE ET PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN. ILS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'ADAPTATIONS SELON LES CARACTERISTIQUES DU SITE, DES CONTRAINTES, DES SERVITUDES ET DU PROJET, EN ACCORD AVEC LA COMMUNE DE GY L'EVEQUE.



Commune de GY L'EVEQUE		ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : ENTREE SUD	
Plan local d'urbanisme		EMPISE DU OU DES SECTEURS CONCERNES PAR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	PLANTATION A CONSERVER OU A CREER (EMPISE DE PRINCIPE)
août 2008		PRINCIPE DE VOIE DE DESSERTE INTERNE A CREER SI NECESSAIRE	
David BORGABELLO Architecte D.P.L.G., urbaniste	Nord 	PRINCIPE D'IMPLANTATION DES ACCES DEPUIS LA VOIE DE DESSERTE	
Echelle : 1/1000° 0 25 50 100 m.		CREATION D'ACCES VEHICULE INTERDIT DEPUIS LA RN151	



Commune de GY L'EVEQUE		ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : ENTREE SUD PROFIL TYPE SUR PLANTATIONS
Plan local d'urbanisme		
octobre 2008		
David BORGABELLO Architecte D.P.L.G., urbaniste		
Echelle : 1/100° 		